

COMMUNE DE NEVEZ

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 19 DECEMBRE 2008**

ETAIENT PRESENTS :

Gérard MARTIN, Micheline FURIC, Pierre DAUER, Annick DERVOUOT, Henri SELLIN, Jean Yves SELLIN, Jean Michel TANGUY, Michel PERON, Philippe GLOANEC, Bruno POSTEC, Guy COSTIOU, Françoise BOURHIS, Yvonne SELLIN, Didier THAËRON, Alain RAMOND, Annie DROUGLAZET, Yveline GOURLAOUEN, Dominique GUILLOU.

ABSENTE EXCUSEE :

Marie Pierre SAISON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jean Michel TANGUY

PROCURATION

Marie-Pierre SAISON a donné procuration à Madame Annick DERVOUOT

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une demande de subvention pour l'effacement des réseaux.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter cette demande de subvention.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 OCTOBRE 2008

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2008

Madame Françoise BOURHIS demande si Monsieur le Maire a relancé Monsieur SEZNEC pour avoir la confirmation de la date de l'index de la révision des prix dans le contrat d'affermage car cela fait déjà six mois que nous lui avons demandé.

Monsieur le Maire répond qu'il a relancé Mr SEZNEC à l'issue du dernier conseil mais qu'il n'a pas la réponse.

Madame Françoise BOURHIS rajoute que « l'on sait que c'est long dans l'administration mais six mois pour avoir une réponse à une petite question..... ! »

Monsieur le Maire ajoute qu'il va relancer Monsieur SEZNEC pour avoir une réponse.

Monsieur Guy COSTIOU demande si Monsieur le Maire a une réponse à la question posée concernant la différence de 15 € entre le contrôle des assainissements individuels à la COCOPAQ et la Communauté de Communes Concarneau Cornouaille.

Monsieur le Maire répond que les communes et la COCOPAQ donnent une participation au SITER qui est un syndicat pour le contrôle des assainissements ce qui explique que le prix est ramené à 30 € au lieu de 45 € à la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille.

Monsieur le Maire ajoute également « qu'il aurait fallu même augmenter le coût des visites des assainissements non collectif pour arriver à équilibrer le budget car il manque 33 000 € et c'est la communauté de communes sur son budget général qui va être obligé de renflouer le déficit. »

Monsieur Guy COSTIOU fait remarquer que Monsieur le Maire a bien transmis une analyse pour la qualité de l'eau à la sortie de la station d'épuration.

« Elles sont ce qu'elles sont, et ce n'est pas ce que j'avais demandé. »

A ceci, Monsieur le Maire répond que la Lyonnaise des Eaux doit en faire tous les mois et qu'il a réclamé ces analyses encore l'autre jour. « Je ne mens pas, Didier THAËRON peut confirmer ».

Monsieur Guy COSTIOU dit que l'on devait la recevoir en novembre.

Monsieur le Maire répond que « novembre est passé et décembre quasiment aussi et il n'y a rien. La Lyonnaise va transmettre fin décembre, début janvier. Les analyses ne peuvent pas être plus mauvaises maintenant qu'auparavant. Avant on déversait directement dans la lagune. Aujourd'hui ça passe par la station d'épuration. Logiquement les analyses seront meilleures sinon ce n'était pas la peine de faire deux millions de travaux. »

Monsieur Guy COSTIOU ajoute qu'il faut que les analyses soient bonnes.

N'ayant plus de question, Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

ADOpte par 18 voix le compte rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2008.

Monsieur Guy COSTIOU s'est abstenu.

2 – TARIFS COMMUNAUX 2009

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique GUILLOU de présenter le projet de tarifs communaux 2009.

Monsieur Dominique GUILLOU explique que la commission des finances propose une augmentation d'environ 2 %.

Madame Yvonne SELLIN fait remarque que les observations ont bien été prises dans le compte rendu de la commission plénière concernant la facturation de la salle des fêtes à certains organismes comme les Banques ou Groupama « Que fait-on car aucune décision n'a été prise ? »

Monsieur Dominique GUILLOU répond que le conseil va décider ce soir.

Madame Annie DROUGLAZET dit « avoir été en réunion avec plusieurs présidents de caisse locale Groupama à MELGVEN, CONCANREAU, LA FORET FOUESNANT, RIEC SUR BELON, PONT AVEN et aucun ne paie car on est en moitié-association et moitié-mutuelle et dans l'obligation de faire une assemblée générale. Personne ne paie de location de salle dans le secteur. »

Monsieur Dominique GUILLOU énonce les tarifs.

Madame Yvonne SELLIN demande si « Groupama rentre bien dans cette catégorie à savoir « association extérieure. Si le Crédit Mutuel demande, ce n'est pas une association, c'est une banque. »

Monsieur Dominique GUILLOU confirme que c'est une banque.

Madame Françoise BOURHIS ajoute : « Comme Groupama ».

Monsieur Dominique GUILLOU propose d'ajouter une phrase : « les demandes seront vues ponctuellement et étudiées au cas par cas notamment pour les Banques ou les Assurances ».

Monsieur le Maire précise qu'il n'a toujours eu que la demande de Groupama. « Les Banques, cela fait bien longtemps et ajoute que les assemblées générales des banques rassemblent entre 500 à 600 personnes. Hors la salle des fêtes de NEVEZ ne peut accueillir que 200 à 250 personnes au maximum. »

Madame Yvonne SELLIN demande que « soit ajouté pour les organismes divers, MSA, CAF.... »

A la demande de Madame SELLIN, il est ajouté que le tarif de 1 euro pour le droit de place pour le marché bio et artisanal est exceptionnel pour l'été 2009.

A la demande de Madame SELLIN, un rectificatif est fait pour la bibliothèque de la manière suivante : « L'abonnement donne droit à un prêt de trois romans.... »

Madame Françoise BOURHIS et Monsieur Alain RAMOND disent que les buses vont drôlement augmenter.

Monsieur le Maire propose de réajuster en cours d'année si l'augmentation est importante.

Monsieur Didier THAËRON dit qu'il n'est pas d'accord de faire payer les associations locales pour l'utilisation de la cuisine.

Monsieur Dominique GUILLOU répond que « 45 € ce n'est pas énorme. Avant les tarifs étaient bien plus importants il y avait des passe-droits et personne ne réglait rien. Il y a quand même des frais d'électricité, de gaz. Par principe, je suis pour maintenir un tarif et ne pas laisser la gratuité. »

Monsieur Alain RAMOND est contre également.

Madame Micheline FURIC dit « avoir discuté avec certains présidents d'associations par rapport à ce forfait qui serait appliqué. Dans l'ensemble, ils sont tous d'accord d'appliquer un tarif pour responsabiliser. Ils comprennent très bien que tout n'est pas gratuit et la commune doit faire face à des frais d'investissement, le four par exemple, les frais d'électricité, d'eau. Par rapport au tarif d'avant qui était de 150 € les tarifs sont quand même revus à la baisse. »

Monsieur Didier THAËRON dit « qu'en ce qui concerne de responsabiliser des gens, les présidents et ceux qui s'occupent des associations et qui vont dans la cuisine, sont assez au courant de la chose. Ils nettoient plus qu'ils ne devraient faire parce que... Si vous voulez faire payer une taxe il faut que le ménage soit fait et correctement fait. »

Monsieur Dominique GUILLOU et Madame Micheline FURIC répondent qu'à partir de 2009 une convention sera signée avant l'emprunt de la salle et un état des lieux sera fait avant et après.

Monsieur Didier THAËRON demande qui va faire l'état des lieux.

Madame Micheline FURIC et Monsieur Dominique GUILLOU répondent que cet état sera fait avec un représentant de l'association et une personne de la mairie.

Madame Micheline FURIC ajoute « que dans la mesure du possible elle fera l'état des lieux et propose également à Monsieur Didier THAËRON. Et si vous estimez que l'état de la salle n'est pas propre cela sera mentionné dans l'état des lieux. »

Monsieur Alain RAMOND dit « avoir été dans la salle des sports hier soir, il y avait du vomi non nettoyé bien sûr. Cela veut dire que depuis dimanche personne n'a été nettoyer la salle. »

Madame Annick DERVOUOT ajoute que l'utilisateur devrait nettoyer également.

Monsieur le Maire dit « qu'il a des gens qui ont trouvé le moyen de rentrer dans les salles il ne faut pas mettre tout sur le dos des mêmes ».

Monsieur Guy COSTIOU ajoute « que pour aller dans le même sens, que samedi dernier, il y avait le repas de CLIAN, il n'y avait pas de savon dans les toilettes ».

Madame Yvonne SELLIN confirme qu'il n'y avait ni savon ni papier.

Madame Micheline FURIC répond : « Je crois savoir que les problèmes n'existent pas d'aujourd'hui c'est un problème récurrent ».

Monsieur Didier THAËRON dit qu'il est nouvel élu.

Madame Micheline FURIC confirme qu'à partir de 2009, une convention sera mise en place avec les associations. « Dans la mesure du possible, j'accompagnerai Mathias pour l'état des lieux à l'entrée et à la sortie. Je veillerai que la salle soit correcte au départ comme après la manifestation. »

Madame Françoise BOURHIS demande à Madame FURIC « d'où elle sort le tarif de 150 € parce que pour les associations locales, c'était gratuit et ajoute que la facturation sur le local n'était pas faite car en fait c'était gratuit. Seules les associations extérieures étaient facturées »

Monsieur Dominique GUILLOU dit que « l'E.S.N. payait des 495 € car ils nous ont montré la facture l'autre jour et qui était pour la salle des sports. Mais en fait, ils n'ont jamais payé car certains passaient par derrière pour annuler. »

Madame Françoise BOURHIS répond qu'elle ne se sent pas concernée.

Monsieur Dominique GUILLOU dit qu'il ne l'accuse pas. Mais ce n'était pas très juste car il avait des associations qui payaient plein pot et d'autres rien. Ce qui n'était pas logique non plus.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote le tarif de 45 € pour la location de la cuisine.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 15 voix de fixer à 45 € l'utilisation de la cuisine de la salle des fêtes par les associations locales.

Messieurs Didier THAËRON, Guy COSTIOU, Bruno POSTEC et Alain RAMOND ont voté contre

DECIDE à l'unanimité de fixer à 75 € l'utilisation de la salle des fêtes plus la cuisine pour les associations extérieures.

ADOPTE par 18 voix les autres tarifs 2009 ci-dessous.

Monsieur Didier THAËRON s'est abstenu.

TARIFS 2009

LOYERS

	2008	2009
Appartement de la mairie	461.17	470
Maison du Stade	447.11	456
P.T.T.	5338.72	

SALLE DES FETES

	Salle des fêtes	Salle Des fêtes + cuisine	Salle polyvalente
ASSOCIATIONS LOCALES -animation -collecte de fond pour des tiers -but caritatif ... -meeting, réunion...	gratuit	45	gratuit
ASSOCIATIONS EXTERIEURS -animation -collecte de fond pour des tiers -but caritatif ... -meeting, réunion...	gratuit	75	gratuit
ASSOCIATIONS LOCALES -but commercial	200	300	200
ASSOCIATIONS EXTERIEURES -but commercial	250	350	250
SOCIETES, ENTREPRISES...	300	400	300
ORGANISMES DIVERS (organismes sociaux...)	gratuit	75	gratuit

Une caution de 400 € et une attestation d'assurance seront demandées à chaque association locale utilisatrice de la salle des fêtes en début d'année.

Une caution de 400 € et l'attestation d'assurance seront demandées à chaque association extérieure, entreprise, société et organisme divers lors de la réservation de la salle des fêtes. Forfait de 60 € sera facturé à l'utilisateur si le nettoyage n'est pas fait, après utilisation de la salle.

Les demandes seront étudiées au cas par cas pour les banques et les compagnies d'assurances.

SALLES SAINTE BARBE

	Chapelle Ste Barbe /JOUR (Maxi 2 semaines)	Chapelle Ste Barbe /semaine (Maxi 2 semaines)	Salle Ste Barbe
ASSOCIATIONS LOCALES -animation -collecte de fond pour des tiers -but caritatif ... -meeting, réunion...	Gratuit Selon disponibilités	Gratuit Selon disponibilités	gratuit
ASSOCIATIONS EXTERIEURS -animation -collecte de fond pour des tiers -but caritatif ... -meeting, réunion...	Gratuit Selon disponibilités	Gratuit Selon disponibilités	gratuit
ASSOCIATIONS LOCALES -but commercial	50	300	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES -but commercial	60 Selon disponibilités	400 Selon disponibilités	
SOCIETES, ENTREPRISES...	70 Selon disponibilités	450 Selon disponibilités	
ORGANISMES DIVERS (organismes sociaux...)	60 Selon disponibilités	400 Selon disponibilités	

REDEVANCES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

le M²/jour du 15/06 au 15/09

2008	2009
0.31	0.32

DROITS DE PLACE

Par mètre linéaire et par jour

2008	2009
1.32	1.35

DROITS DE PLACE : marché bio et artisanal

2008	2009

Par mètre linéaire et par jour
Juillet et août exceptionnellement pour 2009

0	1.00
---	------

DROITS DE PLACE FORAINS

Auto Tamponneuses, Chenille, Nacelle, Manège
enfants, Confiserie, Tir, Divers(le ml)
Petit et moyen cirque (forfait emplacement)
Grand cirque (forfait emplacement)

2008	2009
0.49	0.50
42.34	43
85.82	88

Une caution de 300.00 € sera demandée à chaque cirque lors de leur installation.

REDEVANCES OCCUPATION DOMAINE MARITIME (Plage de PORT-MANECH)

A - Cabines de bains privées

le M² ou fraction de mètre carré
le montant de la redevance annuelle
Professionnel le m²

2008	2009
51.24	52
31.83	32

B - Cabines de bains communales

Montant de la location mensuelle
Montant de la location annuelle

86.60	88
364.17	371

C - Emplacements réservés aux jeux et sports

Redevance annuelle
le M² jusqu'à 200 m²
le M² supplémentaire

7.94	8.00
7.94	8.00

SCOLAIRE

CANTINE SCOLAIRE

Maternelle
Primaire
Occasionnel
Adulte

2008	2009
2.55	2.60
2.80	2.85
3.27	3.35
5.42	5.50

GARDERIE

Le matin
Le soir
Par 1/4h de retard à partir de 18h30.
Tout quart d'heure commencé est dû

2008	2009
0.40	0.40
0.95	1.00
0.55	0.60

TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Ecole de PONT-AVEN : 183 € par élève pour l'année scolaire, soit 61 € facturé
par trimestre

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

ABONNEMENT ANNUEL

Adultes et familles
Enfants (abonnement individuel)
Emprunt DVD
Chômeurs et étudiants

2008	2009
14.50	14.80
0.95	1.00
5.15	5.30
0	5.00

Gratuit pour les activités extrascolaires.

L'abonnement donne droit à un prêt de trois romans et deux documentaires (un seul s'il s'agit d'ouvrage important) ou deux livres pour enfant.

La durée du prêt étant de 3 semaines, *une amende de 0.50 €* sera demandée par volume et par jour de retard.

ABONNEMENT ANNUEL

ABONNEMENT MENSUEL

Adultes et familles
Enfants (abonnement individuel)
Emprunt DVD

2008	2009
0	5.00
0	1.00
0	5.30

Pour les estivants : 2 livres par personnes et par semaine, avec versement d'une *caution de 50 €* (rendu au retour du prêt)

Cession de livres : 1€ l'unité / livre de poche
 2€ l'unité/ livre grand format

UTILISATION D'INTERNET

Connexion

¼ heure

2008	2009
0.45	0.50

Impression

Noir et blanc (la feuille)

Couleur (la feuille)

2008	2009
0.12	0.15
0.24	0.30

SPORT

TENNIS PORT MANECH

	TARIF POUR LE COURS/NEVEZIEN				TARIFS POUR LE COURS/EXTERIEUR (1)			
	ADULTE		ENFANT - 15 ans		ADULTE		ENFANT -15 ans	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Heure	9.06	9.20	4.52	4.60	11.69	12.00	6.23	6.30
Carte 10 H	55.62	57.00	27.32	28.00	74.19	76.00	36.93	38.00
Carte 50 H	182.97	187.00	90.36	92.00	275.08	281.00	138.67	141.00

Tarifs du 15 juin au 15 septembre

Autre période - 30 % pour névéziens et extérieurs

Utilisation carte : Réservation maximum 2 H /jour

(1) : personne résident hors commune de Névez

	CLUB TENNIS *	
	2008	2009
Heure	7.21	7.50
Carte 10 H	31.58	33.00
Carte 50 H	113.08	116.00

*utilisation des cours de tennis à Port-Manec'h et en cas de pluie la salle polyvalente

CIMETIERE

CONCESSION AU CIMETIERE

Concession trentenaire le m²

Concession à quinze ans le m²

2008	2009
106.38	108.00
42.37	45.00

DEPOT MORTUAIRE COMMUNAL

Les 15 premiers jours

Par quinzaine à suivre chaque période entamée entièrement due

2008	2009
17.15	17.50
36.07	37.00

<u>TARIFS COLUMBARIUM</u>	2008	2009

Concession 1 urne		
- 5 ans	73.92	75.00
- 10 ans	147.88	151.00
- 15 ans	275.86	281.00
Concession 2 urnes		
- 5 ans	111.79	114.00
- 10 ans	223.57	228.00
- 15 ans	414.73	423.00
Dispersion des cendres Jardin du Souvenir	9.89	10.00
Concession réservée dans la pelouse		
- 5 ans	18.95	19.00
- 10 ans	37.84	39.00
- 15 ans	55.88	57.00
Concession cinéraire ou cave urne		
- 5 ans	36.97	38.00
- 10 ans	73.91	75.00
- 15 ans	110.90	113.00

SERVICE TECHNIQUE

FOURNITURE DE TERRE

le M³ emporté

8m³ livré sur la Commune

2008	2009
9.60	10.00
96.12	100.00

ACHAT ET POSE DE BUSES

le Mètre linéaire pour des buses de Béton 300

le Mètre linéaire pour des buses de 1 250 PVC
(+ béton)

2008	2009
46.00	50.00
46.00	50.00

PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS EN CAS DE NON RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Par emplacement de parking

2008	2009
1 092.73	1 115

REGLETTE

2008	2009
110.00	130.00

LOCATION MATERIEL

PODIUM

Association de la Commune

Association extérieure à la commune

2008	2009
gratuit	gratuit
258.10	265.00

Majoration de 100 € si aucun membre de l'association emprunteuse n'aide le personnel communal

Une caution de 250 € sera demandée pour la location de la bâche (caution sera versée lors de la confirmation de la location)

TRANSPORT DES TABLES, TRETEAUX ET BARRIERES

Associations extérieures à la Commune

2008	2009
63.26	65.00

Forfait de 100 € si aucun membre de l'association emprunteuse n'aide le personnel communal. (Uniquement local). Pour l'extérieur le personnel communal ne sera pas mis à contributions.

TOURISME**TAXE DE SEJOUR**

Village vacances hôtels non classés

Hôtels 1*

Hôtels 2*

Hôtels 3*

Meublés non classés

Location classée 1*

location classée 2*

Location classée 3*

Location classée 4*

Campings **

Campings ***

Campings ****

Chambre d'hôte non classée

Chambre d'hôte classée

2008	2009
0.40	0.40
0.65	0.65
0.85	0.85
0.40	0.40
0.50	0.50
0.50	0.50
0.50	0.50
0.50	0.50
0.20	0.20
0.45	0.45
0.50	0.50
0.40	0.40
0.50	0.50

Forfait pour les "TOUR OPERATOR" 61 € /emplacement

*Taxe de séjour perçue du 01/06 au 30/09. et à partir de 13 ans***BORNE CAMPING CAR**

EAU

ELECTRICITE

2008	2009
2.00	2.00
2.00	2.00

DIVERS**PHOTOCOPIE**

Format A4

Format A3

Extrait de plan du cadastre A4

Extrait de plan du cadastre A3

2008	2009
0.35	0.40
0.45	0.50
3.00	3.10
3.50	3.60

PRIX du M² de TERRAIN en ZA

- TTC

2008	2009
2.30	2.30

TRAVAUX DE REGIE

Main d'œuvre
Tractopelle (sans chauffeur)
Tracteur + remorque (sans chauffeur)
Camion sans chauffeur

2008	2009
25.00	26.00
25.00	26.00
23.00	26.00
23.00	26.00

3 – TARIFS PORTS MOUILLAGES 2009

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pierre DAUER de présente le projet de tarifs des Ports et Mouillages pour 2009.

Monsieur Pierre DAUER explique que la commission des Affaires Maritimes propose d'augmenter de 2 % les tarifs pour l'année 2009 et propose de fixer le tarif pour les bateaux de passage à 6,20 € TTC (5,18 € H.T.) pour les bateaux de 0 à 7,99 m et 9, 40 € TTC (7,86 € H.T.) pour les bateaux de plus de 8 mètres.

Madame Françoise BOURHIS demande « pourquoi il n'y a pas de tarif pour un système de borne avec des jetons pour l'utilisation du carénage. »

Monsieur Pierre DAUER répond « que la borne n'a pas été installée car le coût était de 15 000 € la borne, c'était un peu cher. »

Monsieur Didier THAËRON dit qu'il y a des gens qui se branchent sur port.

Monsieur le Maire confirme qu'il a vu une camionnette effectivement.

Monsieur Didier THAËRON demande si c'est possible de faire intervenir l'agent de police.

Monsieur le Maire répond qu'il a envoyé l'agent de police, mais la camionnette n'était pas là en journée. C'était peut être un plaisancier.

Madame Françoise BOURHIS dit que le conseil municipal avait voté un tarif pour l'enlèvement des remorques en 2008. On ne vote pas pour 2009.

Monsieur Pierre DAUER répond que ce n'est pas du domaine du port mais de la commune.

Madame Françoise BOURHIS demande « comment se fait-il qu'il n'apparaît pas pour 2009. C'est gratuit ? »

Monsieur le Maire répond « que le tarif reste applicable tant qu'il n'y a pas de délibérations contraire. »

Madame Yvonne SELLIN dit qu'il vaut mieux le reprendre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les tarifs des Ports et Mouillages pour l'année 2009 ci-dessous présenté.

FIXE à l'unanimité le tarif de 50 € TTC pour l'enlèvement des remorques dans la zone portuaire, 5 € TTC par jour pour l'immobilisation des remorques au service technique et 4,50 € TTC pour les frais de dossier (recette pour le budget commune).

PORT MANEC'H 2009 :

OCCUPATION MAXIMALE : SAISON DU 1^{er} MAI AU 15 SEPTEMBRE

**LA LONGUEUR A DONNER EST CELLE D'ENCOMBREMENT TOTAL : C'EST
-A-DIRE COMPRENANT BALCON/JUPE/HORS BORD DEHORS PERMANENT**

LONGUEUR	JOUR		QUINZAINE		MOIS		SAISON	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
> 0 3.99 M	5,18	6,20	36,03	43,09	61,85	73,98	20,00	43,52
4-4.99 M	5,18	6,20	45,42	54,32	81,89	97,94	55,51	85,99
5-5.99 M	5,18	6,20	58,69	70,19	00,95	20,74	93,73	31,70
6-6.99 M	5,189	6,20	73,19	87,53	20,97	44,68	30,55	75,74
7-8 M	5,18	6,20	90,93	08,76	71,06	04,59	72,89	26,38

- Bouée visiteur pour les bateaux supérieurs à 8 mètres : 7.84 € HT soit 9.38 € TTC.

LONGUEUR MAXIMUM : 8 METRES

KERDRUC 2009 :

LONGUEUR	JOUR		QUINZAIN E		MOIS		SAISON		HIVERNA GE		ANNEE	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
> à 3.99 m *	5,18	6,20	17,84	21,34	29,70	35,52	44,54	53,27	29,70	35,52	60,01	71,77
4-4.99 m	5,18	6,20	46,13	55,18	81,89	97,94	141,19	168,86	95,51	114,23	154,63	184,94
5-5.99 m	5,18	6,20	58,69	70,19	100,95	120,74	191,01	228,44	127,40	152,37	200,14	239,37
6-6.99 m	5,18	6,20	73,19	87,53	120,97	144,68	206,47	246,94	136,45	163,19	229,22	274,15
7-7.99 m	5,18	6,20	90,93	108,76	171,06	204,59	261,48	312,73	178,27	213,21	305,58	365,48
8-8.99 m	7,86	9,40	97,34	116,42	191,01	228,44	318,40	380,81	204,62	244,73	358,47	428,73
9-9.99 m	7,86	9,40	104,55	125,04	195,57	233,91	334,40	399,94	222,81	266,48	404,86	484,21
10-11 m	7,86	9,40	120,97	144,68	219,21	262,17	371,47	444,28	289,85	346,66	455,30	544,54

- (*) uniquement sur filière 110.
- Tarif uniquement pour les deux multicoques déjà en place : coefficient 1.5.
- Pêcheurs professionnels = 56.94 € HT (= 68.10 € TTC).
- Arrivée anticipée 1/12 du tarif annuel par mois.
- Amarrage au quai neuf : supérieur à 15 jours = 2.87 € HT/Jour (= 3.43 € TTC /Jour).
- Carénage professionnel + eau + électricité = 12.29 € HT (= 14.70 € TTC) sans = 5.65 € HT (= 6.76 € TTC).
- Carénage plaisancier + eau + électricité = 14.42 € HT (= 17.25 € TTC) sans = 7.19 € HT (= 8.60 € TTC).

LONGUEUR MAXIMALE : 11 METRES
SAISON : DU 1^{er} MAI AU 15 SEPTEMBRE
HIVERNAGE : DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 AVRIL

POULDON-POULGWIN-RAGUENEZ :

LONGUEUR	JOUR		QUINZAIN E		MOIS		SAISON		HIVERNAGE		ANNEE	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
> à 3.99 m *	5,18	6,20	37,25	44,55	65,46	78,29	110,0 0	131,5 6			120,3 7	143,9 6
4-4.99 m	5,18	6,20	41,64	49,80	81,89	97,94	139,7 0	167,0 8	53,51	64,00	150,8 5	180,4 1
5-5.99 m	5,18	6,20	56,41	67,46	106,4 0	127,2 5	181,8 8	217,5 2	63,70	76,18	191,0 1	228,4 4
6-6.99 m	5,18	6,20	60,46	72,30	118,2 6	141,4 4	197,4 3	236,1 3	91,81	109,8 0	226,0 5	270,3 6
7-7.99 m	5,18	6,20	104,5 5	125,0 4	185,8 2	222,2 5	288,3 5	344,8 7	95,51	114,2 3	312,0 8	373,2 5
8-8.99 m	7,86	9,40	107,3 6	128,4 0	200,1 4	239,3 7	343,7 9	411,1 7	110,5 2	132,1 8	376,5 7	450,3 8
9-9.99 m	7,86	9,40	111,4 9	133,3 4	206,4 7	246,9 4	391,1 5	467,8 1	131,8 8	157,7 2	422,9 6	505,8 6
10-10.99 m	7,86	9,40	118,2 6	141,4 4	220,1 0	263,2 3	450,2 8	538,5 3	149,6 2	178,9 5	470,3 2	562,5 1
11-12 m	7,86	9,40	127,4 0	152,3 7	231,9 5	277,4 1	496,5 9	593,9 2	163,6 9	195,7 7	518,4 6	620,0 7

- (*) uniquement le carré de Poulgwin.
- Pêcheur professionnel = 87.12 € HT (= 104.20 € TTC).
- Arrivée anticipée 1/12 du tarif annuel par mois.

**LA LONGUEUR A DONNER EST LA LONGUEUR D'ENCOMBREMENT AU
MOUILLAGE
A SAVOIR :
JUPE/HORS BORD/BALCON ET BOUT DEHORS EVENTUEL**

Intervention pour sauvetage et remorquage = 38.77 € HT (= 46.37 € TTC) pour une heure de main d'œuvre avec engin.

Madame Françoise BOURHIS demande pourquoi il n'y a pas de tarif assainissement. Monsieur le Maire et Monsieur Dominique GUILLOU répondent que tous les éléments n'étaient pas réunis pour calculer au mieux le tarif de l'assainissement pour 2009. Ils devraient être proposés au prochain conseil municipal.

4 – OFFICE DU TOURISME : COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique GUILLOU de présenter le compte administratif 2007 de l'Office du Tourisme qui a été adopté par le Comité de Direction en février dernier.

Monsieur Dominique GUILLOU présente le Compte Administratif qui se décompose de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	170 813.98
RECETTES	169 930.61
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 883.37
EXCEDENT ANTERIEUR	45 065.82
EXCEDENT A REPORTER	44 182,45

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 400.89
RECETTES	2 848,35
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 1 447,46
EXCEDENT ANTERIEUR	274,79
EXCEDENT A REPORTER	1 722,25

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

ADOPTE par 17 voix le Compte Administratif de l'Office du Tourisme.
Messieurs Michel PERON et Didier THAËRON se sont abstenus.

5 – OFFICE DU TOURISME : BUDGET PRIMITIF 2009 (rapporteur : Mr Dominique GUILLOU)

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique GUILLOU de présenter le budget primitif 2009.

Monsieur Dominique GUILLOU informe le Conseil que le Comité de Direction de l'Office du Tourisme a adopté le budget primitif le 10 décembre dernier qui se présente de la manière suivante :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 196 300 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour 2 324 €.

Monsieur Dominique GUILLOU donne le détail poste par poste du budget en dépenses comme en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Michel PERON dit qu'il avait demandé que la subvention communale soit diminuée.

Madame Françoise BOURHIS répond « qu'on aurait pu le faire car le troisième poste qui était subventionné par le CNASEA pour 6000 € aurait pu permettre de diminuer la subvention également de 6000 €. »

Monsieur Dominique GUILLOU répond « que cela ne passe pas 6000 €. Le 3^{ème} poste coûte aujourd'hui 24000 €. »

Madame Françoise BOURHIS répond qu'avant on donnait 20000 € pour financer ce 3^{ème} poste. Hors maintenant on a 6000 € de plus et on garde quand même les 20000 €. En fait c'est une manipulation pour augmenter la subvention communale.

Monsieur Gérard MARTIN répond qu'on la retrouve en excédent.

Madame Françoise BOURHIS ajoute : « Oui, si on a un excédent »

Monsieur le Maire répond que jusqu'à présent, on a toujours eu un excédent d'un budget à un autre et le CAE ne va que jusqu'au mois de novembre.

Madame Françoise BOURHIS répond : « oui, je sais mais quand même ».

Monsieur Michel PERON dit « que partout on diminue les coûts, l'Office doit le faire aussi. »

Monsieur le Maire dit « qu'avec trois personnes on fait plus qu'avec deux personnes. L'Office marche bien alors ne cassons pas les choses qui marchent. Et vous savez aussi bien que moi qu'il y a un audit communautaire et on ne sait pas ce que cela va devenir dans les mois à venir. Je ne suis pas pour transmettre toutes les compétences d'une commune vers une communauté de communes. Je maintiens que l'office du tourisme fonctionne bien c'est un outil de travail très compétent et je crois qu'il faut continuer dans ce sens là. »

Monsieur Michel PERON ne remet pas en cause les compétences mais aurait souhaité que le budget soit réduit. « A chaque fois on accepte le budget. Ils ont davantage de dépenses et augmentent les recettes et le budget est voté ».

Monsieur Gérard MARTIN répond « que c'est un budget pour l'ensemble de l'activité tourisme. Il y a beaucoup de gens ici autour de la table qui travaille avec le tourisme même si ce ne sont que des « bricoles » pour certains. »

Monsieur Michel PERON dit qu'on aurait le même résultat avec un budget moindre.

Monsieur le Maire répond que si on enlève une personne, on n'aura pas le même travail.

Madame Françoise BOURHIS intervient en disant : « Que le comité de direction doit délibérer sur les budgets primitifs avant le 15 novembre de chaque année, mais on a du mal à respecter cette date. Mais on présente le budget avant le 15 décembre en règle générale. Et le Conseil Municipal est soumis à délibération à ce niveau là. Le conseil a un mois pour se

prononcer. On est le 19 décembre aujourd'hui. Comme cela aurait du être présenté avant le 15 Novembre, est -ce que c'est à partir du 15 novembre, 15 décembre que le Conseil Municipal a un mois ou est-on encore dans les temps où ça ne sert à rien que l'on vote ».

Monsieur le Maire répond que le conseil a une décision souveraine.

Madame Françoise BOURHIS ajoute « que le comité doit délibérer sur les questions soumises par le Conseil Municipal, si on a pas dépassé la date, mais à mon avis on a dépassé, mais normalement le conseil est saisi pour ça. Car même si le comité délibère sur le budget, le Conseil Municipal a son mot à dire. »

Monsieur le Maire répond que le Conseil a une décision souveraine.

Madame Françoise BOURHIS ajoute « que le comité normalement fixe les rémunérations. Même quand j'étais adjointe, ce ne se faisait jamais et concernant les rémunérations, c'est toujours le président et la directrice. »

Monsieur le Maire répond qu'il existe un statut.

Madame Françoise BOURHIS répond « que n'importe où il y a des statuts et des conventions collectives mais... »

Monsieur le Maire répond que la convention collective a toujours été respectée.

Madame Françoise BOURHIS ajoute « Oui mais enfin bon, je ne vais pas rentrer dans les détails... »

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif 2009 de l'Office du Tourisme

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte par 13 voix le budget primitif 2009 de l'Office du Tourisme.

Messieurs Michel PERON, Bruno POSTEC, Guy COSTIOU, Didier THAËRON ont voté contre.

Messieurs Pierre DAUER et Alain RAMOND se sont abstenus.

6 – BUDGET COMMUNE 2008 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES (rapporteur : Mr Dominique GUILLOU)

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique GUILLOU de présenter le dossier.

Monsieur Dominique GUILLOU propose au Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes afin de permettre le règlement des dernières factures sur 2008.

SECTION FONCTIONNEMENT	
COMPTE	MONTANT
Dépenses	
6411 : rémunération	+ 2 120 €
6451 : cotisations URSSAF	+ 7 966 €
6453 : Cotisation aux caisses de retraite	+ 9 211 €
Recettes	
6419 : remboursement salaire	+ 19 297 €

SECTION INVESTISSEMENT		
ARTICLE	OPERATION	MONTANT
2188	16 Matériel divers	+ 9 140

2313	30 Office du Tourisme	- 9 140
041 – 2111	Opération patrimoniale	+ 150
041 – 2112	Opération patrimoniale	+ 2 550
041 – 1328	Opération patrimoniale	+ 2 700

Monsieur Dominique GUILLOU explique pour répondre à la question de Françoise BOURHIS pour les opérations patrimoniales, la modification concerne aussi la régularisation du terrain CHOVANECK.

Madame Françoise BOURHIS dit que « Cela paraît assez important, le montant enlevé sur l'opération de l'Office du Tourisme, car le 24 octobre 2008, le Conseil Municipal a déjà délibéré sur une décision modificative pour 6 557 € plus aujourd'hui 9140 € ce qui diminue l'enveloppe de 15 697 €. Je voudrais qu'on me dise si on aura suffisamment pour payer le solde des travaux. »

Monsieur Dominique GUILLOU confirme que le solde des marchés a été mandaté.

Madame Françoise BOURHIS dit qu'au budget primitif 2008 de mars, elle avait demandé d'ajouter 21 000 €.

Monsieur Dominique GUILLOU répond : « Effectivement 21 000 € ont été budgétisés car on pensait qu'il restait plus à régler et notamment les honoraires de l'architecte qui en fait ont été réglés les années précédentes et donc on avait 15 000 € de trop ».

Madame Françoise BOURHIS dit qu'on est donc à zéro sur ce chapitre.

Monsieur Michel PERON demande si la Société qui a vendu les décorations de Noël ne savaient pas qu'il manquait le disjoncteur.

Monsieur le Maire répond qu'au moment de l'installation des décorations, la Société CITEOS nous a dit que c'était une obligation.

Monsieur Michel PERON dit que ce n'est pas honnête.

A ceci, Monsieur le Maire répond « qu'il aurait dû le dire avant et si on reportait la pose, la Commune n'aurait pas eu d'illuminations cette année »

Monsieur Guy COSTIOU dit : « C'est cher le différentiel ».

Madame Yvonne SELLIN demande si c'était la Société MAFART qui a été retenue parce qu'il était moins cher.

Monsieur le Maire confirme que la Commune prend toujours le mieux disant.

Monsieur Dominique GUILLOU dit : « Ça n'a rien à voir car la Société MAFART vend le décor. La Société CITEOS les installent et c'est cette dernière qui demande le différentiel. »

Madame Yvonne SELLIN ajoute qu'il y a bien quelqu'un qui aurait dû le dire avant.

Monsieur le Maire répond qu'on est tous d'accord là-dessus et la fait savoir à la Société CITEOS.

N'ayant plus de question, Monsieur le Maire soumet au vote les modifications budgétaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité les modifications précitées.

7 - BUDGET PORT 2008 : DÉCISIONS MODIFICATIVES (rapporteur : Mr Pierre DAUER)

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pierre DAUER de présenter le dossier.

Monsieur Pierre DAUER propose la modification budgétaire suivante afin de permettre le règlement des factures concernant des changements de chaînes non prévues en début d'année

COMPTE	MONTANT
---------------	----------------

Dépenses	
6063 Fournitures d'entretien et petit équipement	+ 3280 €
6218 : Personnel extérieur	- 3 280 €

Monsieur Pierre DAUER rappelle également que le prix des chaînes a fortement augmenté par rapport à l'établissement du budget.

Madame Françoise BOURHIS fait observer à Monsieur DAUER « qu'au Budget Primitif 2008, je t'avais dit que 7 000 € c'était un peu faible alors qu'en 2007 on avait mis 10 000 €. Alors aujourd'hui on arrive bien à 10 000 €. »

A ceci Monsieur DAUER répond que dans ses prévisions, 7 000 € suffisaient et on aurait du être large si on n'avait pas été obligé de changer beaucoup plus de chaînes que prévu en cours d'année. »

N'ayant plus de question, Monsieur le Maire soumet au vote les modifications budgétaires précitées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité la modification budgétaire précitée.

8 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2008 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES **(Rapporteur Mr Dominique GUILLOU)**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique GUILLOU de présenter le dossier.
Monsieur Dominique GUILLOU propose les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT	
COMPTE	MONTANT
Dépenses	
6611 : Intérêts	+ 9 678 €
627 : Frais	+ 200 €
6063 : Fourniture d'entretien	+ 839 €
Recettes	
741 : Prime d'épuration	+ 839 €
70611 : Redevance d'assainissement	+ 9 878 €

INVESTISSEMENT	
Chapitre / Compte	Montant
Dépenses	
2313 : Construction	+ 137 800 €
041-2762 : TVA	+ 137 800 €
Recettes	
2762 : TVA	+ 137 800 €
041-2313 : construction	+ 137 800 €

Monsieur Dominique GUILLOU explique « qu'un contrôle ou pointage est en cours car il y a des gens qui se sont raccordés au réseau, sans en avertir la mairie et donc ne payait pas de redevance d'assainissement et donc cela a permis d'avoir des recettes supplémentaires. »

Monsieur Dominique GUILLOU explique également que depuis que le contrat d'affermage est en vigueur, toute la facturation est en TTC et non plus en H.T. ; Donc il est nécessaire de créer un compte de TVA.

La société fermière reversera la TVA conformément au contrat.

N'ayant plus de question, Monsieur le Maire soumet au vote ces modifications budgétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité les modifications budgétaires précitées.

9 – URBANISME : REGULARISATION DE CESSION DE TERRAIN LE TORREC **(Rapporteur : Mme Micheline FURIC)**

Monsieur le Maire demande à Madame Micheline FURIC de présenter le dossier. Madame FURIC propose au Conseil Municipal de régulariser l'emprise de terrain à Kerado section B n° 2167 pour 36 m² et appartenant à la SCI LE DAUPHIN dont le gérant est Mr LE TORREC, afin de porter le chemin d'accès à la parcelle cadastrée section B n° 2 163 à 4 m et appartenant à Mr et Mme BERTHOU Pierre et d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte à venir.

Les frais de notaire, géomètre et de voirie sont à la charge de la SCI LE DAUPHIN.

A la demande de Madame Yvonne SELLIN il est rajouté le prénom Pierre pour Mr et Mme BERTHOU.

Madame Yvonne SELLIN demande également si le fond cédé appartient bien à la S.C.I. ou à Madame LE TORREC.

Monsieur le Maire dit que tout a été acheté par Monsieur et Madame BLOT.

En réponse à la question de Mme Yvonne SELLIN, Monsieur le Maire dit que la Commune est en relation avec la S.C.I. Le Dauphin.

Madame Yvonne SELLIN insiste pour savoir s'il s'agit de la S.C.I. LE DAUPHIN ou Mme LE TORREC.

Madame Micheline FURIC répond qu'il s'agit de la S.C.I. représentée par Mr et Mme LE TORREC.

Madame Françoise BOURHIS dit que la SCI est représentée par Mr LE TORREC.

Madame Micheline FURIC confirme que la SCI est composée de Monsieur et de Madame. « J'ai sous les yeux un extrait du projet de vente émanant de Maître DOYEN ».

Madame Yvonne SELLIN demande si le chemin en question est bien un chemin communal.

Monsieur le Maire confirme et ajoute que l'assainissement risque de passer par ce chemin pour raccorder le futur lotissement. Ce chemin a toujours été communal.

Monsieur Alain RAMOND constate que les travaux ont eu lieu.

Monsieur le Maire répond que oui et que Mr Pierre BERTHOU a déposé un permis de construire.

Madame Françoise BOURHIS dit : « On nous demande de voter pour les frais de voirie qui sont à la charge de la S.C.I. le titre a-t-il été émis et pour quel montant ? Car il y a eu beaucoup de travaux de fait ».

Madame Yvonne SELLIN demande qui a été sur place.

Madame Françoise BOURHIS dit que cela méritait une visite sur place.

Madame Yvonne SELLIN dit qu'il a eu un revêtement ... »

Monsieur le Maire répond que ces travaux ont été fait par une entreprise privée.

Madame Yvonne SELLIN demande quels sont les travaux qui ont été fait par la Commune ?

Monsieur Jean-Yves SELLIN répond que le service technique a posé une buse.

Madame Yvonne SELLIN dit qu'ils ont fait un ouvrage en ciment sur 4 – 5 mètres.

Monsieur Alain RAMOND répond que c'est normal que ce soit la commune qui réalise le travail puisqu'il s'agit d'un chemin communal.

Mesdames Yvonne SELLIN et Françoise BOURHIS disent que ce n'est pas sur le domaine communal que ces travaux ont été faits.

Monsieur le Maire dit que pour avoir le droit de construire, il fallait un accès de 4 mètres.

Madame Françoise BOURHIS dit que d'autres ont demandé une autorisation de sortir sur la garenne qui leur a été refusée.

Monsieur Didier THAËRON confirme que Monsieur Guy BERTHOU avait demandé une autorisation de sortie.

Madame Micheline FURIC intervient en disant que ce dossier a été vu auparavant à la Mairie et la commission s'était déplacée.

Madame Yvonne SELLIN dit que cela n'était pas une visite sur place.

Monsieur le Maire répond que « c'est la première fois qu'en sept ans, vous demandez d'aller sur place. Sur d'autres dossiers, j'aurai aimé que vous veniez sur place, comme la station d'épuration ».

Madame Yvonne SELLIN répond que « la station a été inaugurée et nous n'avons pas été conviés. »

Monsieur le Maire répond que c'est la réception des travaux qui a été faite et c'est la commission de délégation des services publics qui a suivi les travaux qui a fait la réception des travaux. Mais la station n'a pas été inaugurée et demande confirmation à Monsieur Didier THAËRON qui a suivi les travaux.

Madame Yvonne SELLIN rétorque qu'elle a été sur place quand il y avait des visites d'organisées ou convocation.

Madame Françoise BOURHIS demande : « On voudrait savoir qu'est-ce qu'on va facturer ? »

Monsieur le Maire répond que « tout sera facturé et on l'a toujours fait de cette façon sauf quand la commune était demandeur. »

Madame Françoise BOURHIS regrette qu'il n'y ait que quatre élus à avoir été sur place.

Monsieur le Maire ajoute que cela fait plus d'un an que le dossier a été vu en conseil pour la première fois et c'est José SELLIN qui avait attiré l'attention des élus sur les numéros de parcelles. En ce qui concerne Monsieur Guy BERTHOU, je confirme qu'il ne m'a jamais demandé par écrit un accès sur la garenne ».

Madame Micheline FURIC dit être étonnée également car elle a reçu Mr BERTHOU qui ne lui a pas du tout demandé d'accès sur la garenne.

Monsieur Dominique GUILLOU dit que ce qui doit être facturé sera facturé.

Monsieur le Maire ajoute que la Commune n'a pas de cadeau à faire à la S.C.I. LE DAUPHIN.

Monsieur Dominique GUILLOU s'engage à communiquer le détail des travaux réalisés par la Commune lors d'une prochaine réunion.

Madame Françoise BOURHIS demande si ce point va être reporté.

Monsieur le Maire demande que cette question soit réglée et communiquera les informations sur les travaux.

Monsieur le Maire soumet au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE par 14 voix de régulariser l'emprise de terrain à Kerado tel que précité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à venir ;

DIT que tous les frais seront à la charge de la SCI LE DAUPHIN.

Messieurs Alain RAMOND, Didier THAËRON, Guy COSTIOU et Mesdames Yvonne SELLIN, Françoise BOURHIS se sont abstenus.

10 – DEMANDE DE SUBVENTION (rapporteur Mr Dominique GUILLOU)

Monsieur le Maire demande à Monsieur GUILLOU de présenter le dossier.

Monsieur GUILLOU explique que l'Association CLIAN a sollicité la Commune pour l'obtention d'une subvention de 1 500 € pour l'organisation du marché de Noël. La commission des finances du 26 novembre dernier a proposé d'attribuer 800 €.

L'association CLIAN justifiait cette demande pour couvrir les frais engagés (groupe musique, publicité, etc...)

La commission des finances avait proposé 800 € et ceci correspondait à la subvention allouée à l'UCTN quand elle organisait la dizaine commerciale à Noël.

Monsieur Dominique GUILLOU ajoute « qu'il a rencontré l'Association CLIAN et leur a demandé de ne pas tout redistribuer à chaque manifestation et de garder une trésorerie car la Commune ne va pas continuer à subventionner indéfiniment une association qui redistribue après les subventions. »

Madame Françoise BOURHIS ajoute que « de plus, quand on reçoit des subventions communales, on n'a pas à redistribuer aux autres associations. C'est illégal ».

N'ayant plus de question, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCORDE à l'unanimité une subvention de 800 € à l'association CLIAN.

11 – D.G.E. 2009 : DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMETN 2009

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter les dossiers suivants pour solliciter des subventions :

1 - Assainissement : extension des réseaux

2 - Aménagement du Bourg : Tranche n°3 (Rue de St Philibert et le parking à l'arrière de l'Office du Tourisme)

1 - ASSAINISSEMENT : EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT A PORT-MANECH

Cette extension concerne les rues de l'Océan, Beg-Ar-Vechen, Allée des Genêts, Allée des Pins, Rue de l'Aven ainsi que la rue de Scars au Bourg.

Le coût des travaux est situé à 490 000 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 18 % sur 288 000 € (dans la limite de 3 600 € par branchement) soit un montant prévisionnel de subvention de 51 840 € H.T.
- D.G.E. : 20 % soit un montant prévisionnel de subvention de 98 000 € H.T.
- Autofinancement Commune : 340 160 €

2 - AMENAGEMENT du BOURG : 3^{ème} phase des travaux

Secteur 8 : Rue de St-Philibert 192 000 € H.T.

Secteur 9 : Parking à l'arrière de l'Office du Tourisme 145 000 € H.T.

Soit un montant estimatif de 337 000 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

- DGE : 20 % soit un montant prévisionnel de subvention de 67 400 €
- Conseil Général (patrimoine – cadre de vie) 40 000 €
- Autofinancement Commune 229 600 €

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer que la commune va autofinancer de 101 000 € de plus que l'année dernière, car c'est exactement le même dossier présenté en D.G.E. 2008 pour l'assainissement.

Monsieur le Maire répond que la commune percevra les subventions sur le montant des travaux.

Madame Françoise BOURHIS ajoute qu'en fait il n'y a pas la subvention du Conseil Général, FNDAE, pour 2009.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement « on peut espérer que dans le cadre du bassin versant de l'Aven avoir une subvention mais on ne l'a pas inscrit car on ne connaît pas le montant et les conditions. »

Madame Françoise BOURHIS demande si on avait la subvention l'année dernière.

Monsieur le Maire répond « que depuis un an, le Conseil Général ne donne plus de subvention pour les réseaux. Donc on peut espérer avoir une subvention uniquement dans le cadre du bassin versant de l'Aven. »

Madame Françoise BOURHIS ajoute « que du coup cela fait 101 000 € de plus pour le budget. »

Monsieur le Maire précise aussi « que même si on a les accords des subventions, ça ne veut pas dire que l'on fera l'ensemble de ces travaux sur une seule tranche. On fera la moitié à savoir les zones qui polluent le plus en priorité comme la Rue de l'Aven. C'est comme pour l'aménagement du Bourg. On fera peut-être que la Rue de St Philibert ou le parking mais on ne fera pas les deux en même temps. Il ne s'agit pour le moment que de demande de subventions. »

Madame Françoise BOURHIS répond « qu'elle sait bien que ce n'est que des demandes de subventions mais pour le budget à Jean-Yves, ça fait ça en moins. »

Monsieur le Maire dit que ce sont des travaux qui seront fait sur fin 2009 – 2010 et probablement pas en totalité. Pour les réseaux il faut savoir que les subventions c'est terminé et si on avait attendu pour la station, je pense que dans deux ou trois ans, il n'y aura plus de financement non plus. Il faut savoir que les subventions sur les stations d'épuration et les réseaux datent de plus de quarante ans et que les différentes collectivités, régions, départements, etc... ont subventionné. NEVEZ n'a pas su en profiter au moment voulu. »

Monsieur le Maire soumet au vote ces demandes de subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les deux projets précités.

SOLLICITE les subventions au titre de la dotation globale d'équipement.

ATTESTE les modalités de financement précitées.

12 – VITRAUX DE L'ÉGLISE : DON ET MARCHÉ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le don de Mr le curé de la paroisse de NEVEZ pour une somme de 51 659,54 € H.T. afin de permettre à la Commune, maître d'ouvrage, de réaliser les travaux sur les vitraux de l'église paroissiale.

Monsieur le Maire explique que ce don correspond au montant H.T. de ces travaux.

La commission d'appel d'offre réunie le 13 novembre 2008 a attribué le marché pour la réalisation des vitraux à l'entreprise LUNI VITRAIL pour un montant H.T. de 51 659,54 € soit 61 784, 81 € TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le don de 51 695,54 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise LUMI-VITRAIL pour 61 784,81 € TTC.

Monsieur le Maire explique que le recteur paie le tout et s'est engagé par écrit.
Monsieur Michel PERON dit que le projet des vitraux est plutôt « moche ».
Monsieur le Maire dit que la commission diocésaine des arts sacrés et des bâtiments de France ont donné un avis favorable.
Monsieur Michel PERON répond qu'il va falloir supporter pendant des années.
Monsieur le Maire ajoute que c'est peut être aussi bien que les vitraux blanc actuels.
Monsieur Pierre DAUER dit qu'on a fait des observations lors de la commission d'appel d'offre on a répondu que c'était de l'art.
Monsieur le Maire ajoute que le recteur Jean Marc de la Commission Diocésaine des arts sacrés a envoyé quatre pages d'explications aux bâtiments de France.
Monsieur Pierre DAUER ajoute que Monsieur THAËRON et les deux recteurs étaient présents à la réunion d'appel d'offre et « je leur ai dit ce que je pensais de ce projet. »
Madame Annie DROUGLAZET rappelle qu'il y a déjà eu une polémique sur le projet des vitraux présenté en 2000. A l'époque la Commune était favorable pour aider à financer les vitraux. Aujourd'hui que le presbytère a été vendu il y a de l'argent, ils peuvent tout payer. »
Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur ces propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
ACCEPTE à l'unanimité le don de Monsieur le Curé de la Paroisse de NEVEZ soit 51 659,54 €.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise LUNI VITRAIL pour un montant de 51 659,64 € H.T.

13 – RECENSEMENT 2009 : DESIGNATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur Nicolas LECHENE, adjoint administratif comme coordinateur communal chargé d'organiser et de superviser le recensement 2009.
Monsieur le Maire précise que cinq personnes seront recrutées à partir de la liste des demandeurs d'emplois. Ils seront présentés en début d'année par voie de presse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
DESIGNE à l'unanimité Monsieur Nicolas LECHENE comme coordinateur communal en charge du recensement 2009.

14 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions dans le cadre de programme « FACE C » ou « PAMELA » ou « SDEF » pour les travaux d'effacement des réseaux (électricité, éclairage public, P.T.T.) en 2009 pour la rue de Ster-Vraz et de Kérilis dans le cadre de l'aménagement du Bourg.
L'estimation de la dépense est de 174 006.66 € H.T, pour la rue de Ster-Vraz et 127 388.11 € HT pour la rue de Kérilis.

Le financement peut s'établir comme suit :

Rue de Ster-Vraz :

Réseau Basse Tension aérien et souterrain	121 228.60 € H.T.
Eclairage Public	29 136.53 € H.T.

Réseau de télécommunication : génie civil	23 641.53 € HT
Réseau de télécommunication : câblage et dépose aérien	Convention FT/Commune
TOTAL	174 006.66 € HT

Participations aux travaux :

- Subvention PAMELA ou SDEF : (40% plafonné à 75 000 € de dépenses)
 $40\% \times 75\,000 \text{ €} = \mathbf{30\,000 \text{ € (plafond)}}$
- Participation SIER de PONT-AVEN sur le réseau Basse tension :
 $121\,228.60 - 30\,000 = \mathbf{91\,228.60 \text{ €}}$
- Participation du SIER de PONT-AVEN sur le réseau éclairage public
(400 € par point lumineux) $13 \times 400 \text{ €} = \mathbf{5\,200 \text{ €}}$

TOTAL PARTICIPATIONS : 126 428.60 €

Participation communale

- participation communale basse tension : $121\,228.60 - 121\,228.60 = 0 \text{ €}$
 - participation communale au réseau d'éclairage public :
 $(29\,136.53 \times 1.196) - 5\,200 \text{ €} = 29\,647.29 \text{ €}$
 - participation communale au réseau de télécommunication
Génie civil : $23\,641.53 \times 1.196 = 28\,275.27 \text{ €}$
Câblage et dépose aérien convention FT/Commune
- TOTAL PARTICIPATION COMMUNALE : 57 922.56 €**

Rue de Kérislis

Réseau Basse Tension aérien et souterrain	69 596.11 € H.T.
Eclairage Public	35 988.63 € H.T.
Réseau de télécommunication : génie civil	21 803.37 € HT
Réseau de télécommunication : câblage et dépose aérien	Convention FT/Commune
TOTAL	127 388.11 € HT

Participations aux travaux :

- Subvention PAMELA ou SDEF : (40% plafonné à 75 000 € de dépenses)
 $40\% \times 69\,596.11 = \mathbf{27\,838.44 \text{ €}}$
- Participation SIER de PONT-AVEN sur le réseau Basse tension :
 $69\,596.11 - 27\,838.44 = \mathbf{41\,757.67 \text{ €}}$
- Participation du SIER de PONT-AVEN sur le réseau éclairage public
(400 € par point lumineux) $10 \times 400 \text{ €} = \mathbf{4\,000 \text{ €}}$

TOTAL PARTICIPATIONS : 73 596.11 €

Participation communale

- participation communale basse tension : $69\,596.11 - 69\,596.11 = 0 \text{ €}$
 - participation communale au réseau d'éclairage public :
 $(35\,988.63 \times 1.196) - 4\,000 \text{ €} = \mathbf{39\,042.40 \text{ €}}$
 - participation communale au réseau de télécommunication
Génie civil : $21\,803.37 \times 1.196 = \mathbf{26\,076.83 \text{ €}}$
Câblage et dépose aérien convention FT/Commune
- TOTAL PARTICIPATION COMMUNALE : 65 119 23 €**

Monsieur Pierre DAUER demande qu'en est-il de la suite de l'enfouissement des réseaux à Port-Manech en attente depuis 5 – 6 ans.

Monsieur le Maire répond que « pour le moment ce n'est pas prioritaire car il faut continuer l'enfouissement du Bourg sinon on ne peut pas continuer l'aménagement ».

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer « que les calculs ne sont pas corrects. 40 % par 121 228,60 ça ne fait pas 30 000 € »

Madame Micheline FURIC répond « que c'est 40 % de 75 000 €. Les travaux sont plafonnés à 75 000 € de dépenses. 30 000 € est le plafond. »

Monsieur le Maire reconnaît que la présentation n'est pas très claire mais c'est ce qui nous a été transmis du SDEF. Il y a un mélange de H.T. et de TTC. Ce n'est qu'une demande de subvention et les subventions ne sont perçues qu'en fonction des dépenses réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité les projets de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP, PTT pour un montant de 174 006,66 € H.T. pour la rue de Ster Vraz et 127 388,12 € pour la rue de Kérilis.

ACCEPTE le plan de financement proposé ci dessus

SOLLICITE la subvention, pour la basse tension, au syndicat départemental d'énergie du Finistère pour le programme FACE C ou PAMELA ou SDEF

SOLLICITE l'inscription des travaux BT et EP au programme 2007 du syndicat d'électrification de PONT AVEN

DECIDE de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant :

- effacement des réseaux : courant 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux aura lieu le 12 janvier 2009 à 18 h 30 à la salle des fêtes.

Le prochain conseil aura lieu en février 2009.

Monsieur le Maire souhaite aux élus de bonnes fêtes de fin d'année

et lève la séance à 22 h 15.